

Plan Relance Logement : 2 millions de logements à construire d'ici 2030

Février 2026

La Filière Béton salue une ambition qui replace la problématique du logement au cœur des priorités politiques du pays.

Le plan « Relance Logement » présenté le 23 janvier par le Premier ministre Sébastien Lecornu et le ministre du Logement Vincent Jeanbrun fixe pour objectif la construction de 2 millions de logements d'ici 2030, soit 400 000 nouveaux logements livrés chaque année, dès 2026. La Filière Béton s'ouvre à cette ambition qui replace la problématique du logement au cœur des priorités politiques du pays.

Le plan « Relance logement » répond à des impératifs sociaux et économiques et promet de réimpulser une activité non délocalisable, générant de la valeur et sécurisant des emplois partout en France. Si elle relève de l'urgence, cette dynamique doit aussi contribuer aux enjeux fondamentaux de décarbonation et de transition écologique au cœur des territoires.

Le pays doit donc relever le triple défi de construire rapidement, durablement et à coût maîtrisé le parc de logements décarbonés français. Pour y parvenir, la réglementation qui encadre aujourd'hui la construction neuve doit être réajustée pour permettre à toutes les solutions constructives compétitives et vertueuses sur le plan environnemental de coexister. Les solutions constructives des industriels de La Filière Béton restent parmi les plus compétitives et permettent une décarbonation à coûts maîtrisés ; elles doivent être traitées de manière équitable. Dans cette perspective, La Filière Béton soutient la mise en oeuvre des recommandations du Rapport Rivaton sur l'évaluation de la RE 2020, et en particulier les mesures 1, 10 et 19 (détail des mesures dans le Rapport Rivaton, [disponible en ligne](#)), afin de lever des verrous qui freinent le déploiement de solutions disponibles, compétitives et durables.

- **Mesure 1 - L'augmentation des seuils de 40kg pour tenir compte du passage de la norme A1 à A2.** Une mesure défendue par la filière qui y voit un principe de réalité afin de ne pas effacer les efforts de décarbonation.
- **Mesure 10 - La pondération des impacts en fonction de la durée de vie du bâtiment.** Avec des structures béton qui durent très largement plus de 50 ans, La Filière Béton estime qu'il serait normal d'étaler sur l'ensemble de la durée des vie les impacts environnementaux liés à la mise en oeuvre initiale.
- **Mesure 19 - Faire sortir les IGI (Immeubles Grandes Hauteurs) des jalons allant au-delà de 2025.** Une mesure également « de bon sens » et mieux ajustée aux réalités.

Xavier GUESNU, président de La Filière Béton : « Nous alertons depuis longtemps sur la crise du logement qui pèse si durement sur le développement de notre pays et l'avenir des Français. Ce plan de relance est donc un signal positif que nous accueillons avec un vrai sentiment de soulagement. La relance de la construction, à laquelle notre filière entend contribuer activement en première ligne, ne doit pas se faire à n'importe quel prix. L'urgence ne devra rien sacrifier à la décarbonation, à la durabilité des ouvrages, à la sécurité et enfin au bien-être des occupants. Pour relever ce défi, l'heure n'est plus au dogmatisme. La réglementation RE 2020 doit être ajustée d'urgence pour fixer ce cadre de manière raisonnée, avec un traitement équitable entre matériaux et solutions constructives. »

Fichier



Télécharger le communiqué

[Télécharger](#)



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
[infociments.fr](#)

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 18/02/2026 © infociments.fr